

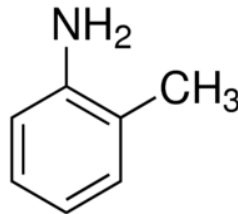
n° CAS: 95-53-4 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
:
Numéro CE : 202-429-0
n° CAS : 95-53-4
Code du produit : 6343D
Formule brute : C7H9N
Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45
Xn; R20/22
C; R34

Texte complet des phrases R: voir section 16

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique C - Corrosif

Phrases R

: R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion
R34 - Provoque des brûlures
R45 - Peut provoquer le cancer

Phrases-S

: S4 - Conserver à l'écart de tout local d'habitation
S24 - Éviter le contact avec la peau
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide acétique	(n° CAS) 64-19-7 (Numéro CE) 200-580-7 (Numéro index) 607-002-00-6	25 - 50	C; R35 R10	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
o-Toluidine substance de la liste candidate REACH	(n° CAS) 95-53-4 (Numéro CE) 202-429-0 (Numéro index) 612-091-00-X	10 - 15	Carc. Cat. 2; R45 T; R23/25 Xi; R36 N; R50	Carc. 1B, H350 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400
Thiourée	(n° CAS) 62-56-6 (Numéro CE) 200-543-5 (Numéro index) 612-082-00-0	0.01 - 1	Carc. Cat. 3; R40 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R22 N; R51/53	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411
Tétraborate de disodium décahydrate borax décahydrate substance de la liste candidate REACH (Disodium tetraborate, anhydrous)	(n° CAS) 1303-96-4 (Numéro CE) 215-540-4 (Numéro index) 005-011-01-1	0.01 - 1	Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61	Repr. 1B, H360F Repr. 1B, H360D
Eau	(n° CAS) 7732-18-5 (Numéro CE) 231-791-2	0.01 - 1	Non classé	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer le cancer.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Clear Colorless to yellow.
Odeur	: amine like.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 230 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 1990 - 2000
Point d'éclair	: 40 ≥ 50
Température d'auto-inflammation	: 4800 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0.2 mbar at 200C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3.7
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.004 g/cm ³
Solubilité	: Eau: 1.5 g/100ml (25°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritation : Non classé

Corrosivité : Provoque des brûlures.

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

o-TOLUIDINE REAGENT (95-53-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant	
o-Toluidine (95-53-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Tétraborate de disodium décahydrate borax décahydrate (1303-96-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2920
N° ONU (IMDG) : 2920
N° ONU (IATA) : 2920
N° ONU (ADN) : 2920
N° ONU (RID) : 2920

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
Proper Shipping Name (IMDG) : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation officielle pour le transport (ADN) : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
Transport document description (ADR) : UN 2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), I, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), I, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA) : UN 2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), I, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN) : UN 2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID) : UN 2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 (3)

Etiquettes de danger (ADR) : 8, 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 (3)

Etiquettes de danger (IMDG) : 8, 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 (3)

Etiquettes de danger (IATA) : 8, 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 (3)

Etiquettes de danger (ADN) : 8, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 (3)

Etiquettes de danger (RID) : 8, 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

Groupe d'emballage (IMDG)	: I
Groupe d'emballage (IATA)	: I
Groupe d'emballage (ADN)	: I
Groupe d'emballage (RID)	: I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: CF1
Disposition spéciale (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP8, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T14
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2, TP27
Code-citerne (ADR)	: L10BH
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S14
Danger n° (code Kemler)	: 883
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Code EAC	: •3W
Code APP	: A(fl)

- Transport maritime

Special provision (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Packing instructions (IMDG)	: P001
Tank instructions (IMDG)	: T14
Tank special provisions (IMDG)	: TP2, TP27
EmS-No. (Fire)	: F-E
EmS-No. (Spillage)	: S-C
Stowage category (IMDG)	: C
Stowage and handling (IMDG)	: SW1, SW2
N° GSMU	: 132

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
---	------

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 850
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 854
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 2.5L
Code ERG (IATA)	: 8F

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: CF1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 0
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: CF1
Disposition particulière (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 0
Quantités exceptées (RID)	: E0
Packing instructions (RID)	: P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP8, MP17
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T14
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP2, TP27
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L10BH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU38, TE22
Catégorie de transport (RID)	: 1
Numéro d'identification du danger (RID)	: 883

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Contient une(des) substance(s) de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$: <Substance(s)Names>

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to AwSV, Annex 1)
- 12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

- Classification remarks : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
- Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product
The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H318	Causes serious eye damage
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation

o-TOLUIDINE REAGENT

Fiche de données de sécurité

H332	Nocif par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360D	Peut nuire au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R45	Peut provoquer le cancer
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R60	Peut altérer la fertilité
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit